Courbevoie (92): une relaxe et deux condamnations pour le guet-apens sanglant

07/11/2018 à 9h00

Le procès qui s'est refermé à Nanterre ce mardi n'a pas apporté toutes les réponses sur le lynchage d'un garagiste enlevé à Courbevoie en juin 2017.

« S'il vous plaît, libérez-moi de cette histoire. » Avant que les juges ne partent délibérer, Bouakari K. a exhorté le tribunal à ne pas le condamner pour l'agression ultra-violente qui l'a mené dans le prétoire lundi et mardi. Le voilà exaucé. Au terme de deux jours d'audience, cet homme de 32 ans est relaxé dans l'affaire de l'enlèvement avec séquestration et passage à tabac d'un garagiste, le 25 juin 2017 entre Courbevoie et Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Un règlement de compte commandité par un certain Boucan.

Pour la procureur, Bouakari K., autrement surnommé Bakari dans sa cité de Saint-Denis, est bien ce Boucan auquel ses complices ont livré le garagiste. Parmi ceux-ci, Facyl S. et Steeve F., 35 et 32 ans, également jugés dans ce procès. Ils ont eu beau dédouaner Bouakary, la procureur ne les a pas crus : « Ils se sont mis d'accord sur leur version et le surnom de Boucan. » La victime non plus ne désigne pas Bouakari. Pour la procureur, c'est limpide : « La peur, qui transparaît de

toutes leurs déclarations » tient leur langue.

(…)

Le Parisien